

L'actuariat sous solvabilité 2

Le rôle stratégique de la fonction actuarielle

Objectifs :

- > Comprendre les évolutions du rôle et des responsabilités de la fonction actuarielle dans ce nouveau cadre Solvabilité II
- > Intégrer les nouveaux outils mathématiques du métier de l'actuaire : la tarification, la valorisation des provisions techniques et le calcul du capital réglementaire sous Solvabilité II
- > Comprendre le nouveau positionnement de l'actuaire, placé au cœur du pilotage stratégique : l'optimisation de l'allocation des fonds propres

Les + de la formation :

- > Une approche opérationnelle et experte permettant de mieux comprendre les enjeux de la réforme pour les actuaire
- > Une approche novatrice de Solvabilité II, qui permet d'associer l'analyse de la réforme et ses opportunités pour l'actuaire
- > Une démarche qui s'inscrit dans les principes de gouvernance requis par Solvabilité II
- > Un retour d'expérience et une vision de place délivrée par un actuaire expert Enterprise Risk Management

Public concerné :

- > Actuaire et Directeurs techniques
- > Risk Managers
- > Directeurs financiers et Directeurs généraux

Les horaires

Durée : 8 heures
8 h 30 : Café d'accueil
9 h 00 : Début de formation
11 h 00 : Pause
11 h 15 : Formation
12 h 30 : Déjeuner
14 h 00 : Formation
16 h 30 : Pause
16 h 45 : Formation
17 h 30 : Fin de la journée

Qui sommes-nous ?

Société de conseil en actuariat et gestion des risques, OPTIMIND est un interlocuteur de référence pour les assureurs, mutuelles, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier les accompagnant dans leurs projets.

Formateur ?



Gildas Robert, Optimind
Actuaire, senior manager

Où ?

PARIS

Quand ?

30 juin 2011
16 novembre 2011

Les 30 juin et 16 novembre 2011

Pour vous inscrire, merci de cliquer sur le [lien](#), Ref. 140127

Contact : [Christelle VACHET](#) - Tel : 01 49 53 63 32

30
juin
2011

Programme

L'actuariat sous solvabilité 2 Le rôle stratégique de la fonction actuarielle

9h00-9h30 - Introduction : contexte et enjeux

- La réforme et les dispositifs existants
- Le calendrier et les grands jalons
- Etat des lieux sur l'avancement de la réforme
- Rôle et responsabilités de l'actuaire

9h30-12h30 - Un rôle institutionnel : la fonction actuarielle dans Solvabilité II

- Les nouveaux travaux prospectifs dans la valorisation des provisions techniques
 - > Quelles évolutions pour l'assurance vie ? L'assurance non-vie ?
 - > Illustration par des exemples pratiques
- La tarification sous Solvabilité II
 - > Quels impacts sur la rentabilité de l'activité d'assurance ?
 - > Les méthodologies de tarification sous Solvabilité II
- Les autres responsabilités
 - > Apprécier le niveau de qualité des données
 - > L'actuaire, expert de la politique de souscription et de réassurance
 - > Les interactions avec les fonctions gestion des risques et conformité
 - > L'opinion et le rapport de l'actuaire

12h30 - 14h00 : Déjeuner

14h00-17h00 - Un rôle effectif : l'actuaire comme moteur du projet Solvabilité II

- L'actuaire vecteur du changement : assurer la veille réglementaire et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à la culture du risque
- L'actuaire, directeur des risques
 - > L'établissement du capital réglementaire : formule standard et modèle interne
 - > L'ORSA et le pilotage stratégique par les risques : appétit au risque, tolérances et business plan prospectifs
- L'optimisation de l'allocation des fonds propres :
 - > Politique de souscription
 - > Réassurance
 - > ALM
- Les enjeux de la convergence des évolutions du cadre réglementaire : MCEV, normes IFRS et Solvabilité II

17h00-17h30 : Conclusion : l'évolution des métiers de l'actuaire